Description	S. O.	✓	Notes
1. Des listes de produits approuvés de tous les fabricants canadiens, des listes des systèmes de peinture et de finition pour toutes les conditions extérieures et intérieures.			NOTE : dans plusieurs provinces, une association des entrepreneurs en peinture offre un programme d'assurance de la qualité dont le coût est inclus au prix du contrat. Le cas échéant, il est recommandé que l'architecte spécifie le recours aux membres de cette association.
2. L'un ou l'autre des garanties/ cautionnements suivants :			
a. cautionnement de deux ans de l'association pour ses membres;			
b. cautionnement d'entretien pour les entrepreneurs peintres non membres de l'association;			
c. service d'inspection indépendant du contrôle de la qualité au chantier.			
3. Contrôle de la qualité assuré par une inspection indépendante, *comme spécifié* :			
a. condition du substrat, y compris :			
i. propre/sec/exempt d'imperfections;			
ii. aucune humidité/alcalinité;			
b. préparation, y compris :			
i. produits approuvés par l'association des entrepreneurs en peinture, *si spécifié*;			
ii. apprêt/bouchage;			
iii. ventilation;			
iv. température;			
c. application, y compris :			
i. surface couverte;			
ii. retouches;			
iii. apparence finale.			